



# VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES, EXERCICE 2026 - COMMUNE DE CROSNE

Contrat  
N° Q-2281546 - 0797118

REV 1

RÉFÉRENCE À RAPPELER POUR TOUTE COMMANDE

Ci-après désigné « **Le client** »

## **COMMUNE DE CROSNE**

### **MAIRIE**

35 AVENUE JEAN JAURES  
91560 CROSNE

Représenté par : **M. Pascal Protin**

Tél : +33169496430  
Mobile : +33673419696  
Email : pascalprotin@crosne.fr  
SIRET : 21910191200018

Ci-après désignée « **La société** »

## **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

2 Rue Jean Mermoz,  
Evry - Courcouronnes 91 080  
Centre Budgétaire : 0797118

Représenté par : **Aldric MATHIEZ**

Responsable d'Opérations  
Tél : +33 (0)7 79 42 00 27  
Email : aldric.mathiez@bureauveritas.com

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à partir de sa date d'émission, le **18 mars 2026**.  
Elle constitue la dernière proposition négociée entre les parties dans toutes ses dispositions.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Le Client confie à BUREAU VERITAS EXPLOITATION, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux présentes conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes :

- Conditions Générales de services Bureau Veritas Exploitation Zone France (CGSF-BVE)

## 1. TARIF

### **Montant global des prestations (HT) :**

Montant global TTC : 18 756,72 €

Devise: Euro (€)  
TVA : 20%

**15 630,60 €**



## 2. PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS

Lieu de réalisation : Multi Sites

**Q-2281546 - Annexe Prestation - Annexe Périmètre - Prix 2026**

Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 10.

Annexe Prestation



### 3. RECAPITULATIF DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Libellé(s)	Document(s) de référence	Date(s) ou période(s)	Quantité	Prix unitaire HT	Prix Global HT
Vérification périodique des dispositifs d'ancrage	<a href="#">FMPE03 (v09-2019) §4.1</a>	2026	1 (Nombre)	940,00 €	940,00 €
Vérification périodique des buts sportifs - limité aux contrôles principales (essais en charge) à la demande du client	<a href="#">FMLO02 (v01-2017) §4.3</a>	2026	1 (Visite)	565,00 €	565,00 €
Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles	<a href="#">FMTBGZ03 (v01-2017) §4.1</a>	2026	1 (Visite)	2 035,00 €	2 035,00 €
Vérification périodique détaillée des installations électriques	<a href="#">FMBVE_EL01 (v10-2024) §4.2</a>	2026	1 (Visite)	6 590,00 €	6 590,00 €
<i>Complément Rapport quadriennal</i>		2029	1 (Visite)	0,00 €	0,00 €
Vérification périodique d'appareils ou accessoires de levage	<a href="#">FMBVE_LV05 (v11-2021) §4.2</a>	2027	2 (Visite)	205,00 €	410,00 €
Vérification périodique d'appareils ou accessoires de levage	<a href="#">FMBVE_LV05 (v11-2021) §4.2</a>	2026	1 (Visite)	55,00 €	55,00 €
Vérification périodique d'une machine	<a href="#">FMBVE_MDO 1 (v11-2024)</a>	2026	1 (Visite)	235,00 €	235,00 €



Vérification périodique annuelle des installations d'ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes, dont la vitesse n'excède pas 0,15 m/s en exploitation dans les établissements soumis au Code du Travail	<a href="#">FMBVE_TMO 1 (v10-2022)</a>	2026	1 (Visite)	560,00 €	560,00 €
Contrôle technique des ascenseurs suivant la Loi de Robien	<a href="#">FMTM10 (v08-2021)</a>	2026	1 (Visite)	270,00 €	270,00 €
Vérification périodique des installations électriques par thermographie infrarouge sur demande des assureurs (avec fourniture du Certificat Q19)	<a href="#">FMIR01 (v10-2019) §4.2</a>	2026	1 (Visite)	3 705,60 €	3 705,60 €
<i>Certificat Q19</i>			1 (Nombre)		
Vérification périodique d'appareils ou accessoires de levage	<a href="#">FMBVE_LV05 (v11-2021) §4.2</a>	2026	1 (Visite)	140,00 €	140,00 €
Prestation de Gestion Administrative		2026	1 (Nombre)	125,00 €	125,00 €
<b>MONTANT GLOBAL HT</b>				<b>15 630,60 €</b>	
<b>TVA (20 %)</b>				<b>3 126,12 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>				<b>18 756,72 €</b>	



## 4. POUR COMMANDER

Si vous souhaitez commander, nous vous invitons à signer ce document électroniquement. Si vous avez un bon de commande, vous pouvez nous le faire parvenir par email accompagné de ce document signé à l'adresse : [aldric.mathiez@bureauveritas.com](mailto:aldric.mathiez@bureauveritas.com) en indiquant la référence Q-2281546. La signature de ce document vaut acceptation du présent Contrat N° Q-2281546 - REV 1 libellé Vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements techniques, exercice 2026 - Commune de Crosne, des Conditions Générales et des fiches descriptives des prestations qui sont disponibles en ligne et dont le lien est indiqué en annexe.  
 Montant global des prestations (TTC) : 18 756,72 €

Détail des prestations dans le chapitre « récapitulatif des prestations proposées »

### BUREAU VERITAS EXPLOITATION

2 Rue Jean Mermoz,  
 Evry - Courcouronnes 91 080  
 Représenté par : Aldric MATHIEZ  
 Email : [aldric.mathiez@bureauveritas.com](mailto:aldric.mathiez@bureauveritas.com)

### COMMUNE DE CROSNE

35 AVENUE JEAN JAURES  
 91560 CROSNE  
 Représenté par : **M. Pascal Protin**  
 Tél : +33169496430  
 Mobile: +33673419696  
 Email : [pascalprotin@crosne.fr](mailto:pascalprotin@crosne.fr)  
**SIRET : 21910191200018**  
 Le :  
 Signature :

## 5. DURÉE DU CONTRAT

Cette proposition commerciale formera contrat lors de son acceptation par le Client. Elle s'achève à la remise du livrable.

### MODALITÉS SPÉCIFIQUES COVID 19

Dans le cas où les Services ne peuvent être exécutés par la Société du fait des conséquences imprévues de la COVID 19 et/ou des mesures gouvernementales prises dans ce contexte, les Parties conviennent que les obligations liées à l'exécution des Accords seront suspendues à la demande de la Partie la plus diligente par tous moyens écrits. Les Parties se concerteront afin d'établir un plan de continuité pendant cette période.

## 6. CONTENU DES PRESTATIONS

Libellé(s)	Caractéristique(s)	Précision(s)
<b>Vérification périodique des dispositifs d'ancrage</b>		
COURTS TENNIS COUVERT MAISON DES JEUNES GYMNASE LA PALESTRE MAIRIE GUICHET UNIQUE		
<b>Vérification périodique des buts sportifs - limité aux contrôles principales (essais en charge) à la demande du client</b>		Vérification périodique de buts sportifs HORS ESSAI EN CHARGE CITY PARK PARC DU MOULIN : BUT GYMNASE GERARD PRIET : BUT BASKET, BUT DE HANDBALL, TERRAIN STABILISE : BUT DE FOOTBALL 6



		TERRAIN D'HONNEUR : BUT DE FOOTBALL 2 ECOLE CURIE : BUT BASKET, BUT DE HANDBALL COUR BRASSENS : BUT DE HANDBALL 2 CLUB ADO : BUT BASKET, BUT DE HANDBALL
<b>Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles</b>		Vérification périodique des installations de gaz des bâtiments selon liste en annexe.
VOIR LISTE EN ANNEXE		
<b>Vérification périodique détaillée des installations électriques</b>	Nature d'établissement : Collectivites Installation électrique : Basse Tension à puissance limitée (P< 36 kVA) Surface (m2) : 1	1m2 Vérification périodique des installations électriques (liste des établissements en annexe).
<b>Vérification périodique d'appareils ou accessoires de levage</b>	Nature d'établissement : Collectivites	Vérification périodique des équipements de levage suivants : - UNE GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT FASSI F50-22 N° 0785 - UN HAYON ELEVATEUR DHOLLANDIA DHLCP10 N° 11080769 - UNE PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT BIZZOCCHI AUTEL 142TI N° 4195 - UN PONT ELEVATEUR A COLONNE FIXE A PRISE SOUS COQUE PRIMETOOL PT2COL/H/T N° E022140607400
Elevateur de personne à mobilité réduite (Vitesse > 0,15m/s) Fixe		Nombre : 2
Grue auxiliaire		Nombre : 1
Hayon élévateur		Nombre : 1
<b>Vérification périodique d'appareils ou accessoires de levage</b>	Nature d'établissement : Collectivites	VERIFICATION PERIODIQUE D'UNE CHARGEUSE BOBCAT S175 N° A8M470207
Chargeuse		Nombre : 1
<b>Vérification périodique d'une machine</b>		



Machine Divers (ex : Touret à meuleur, perceuse à colonne, scie à métaux... ;)		Nombre : 8
<b>Vérification périodique annuelle des installations d'ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes, dont la vitesse n'excède pas 0,15 m/s en exploitation dans les établissements soumis au Code du Travail</b>	Catégorie d'établissement : ERP 1er groupe (Cat 1 à 4)	Vérification périodique des ascenseurs et monte-charge selon liste en annexe.
Ascenseur et ascenseur de charge	Batterie ascenseur : Isolé Nombre de niveaux TM : 1 à 10 niveaux	Nombre : 4
<b>Contrôle technique des ascenseurs suivant la Loi de Robien</b>	Catégorie d'établissement : ERP 2eme groupe (Cat 5)	Contrôle technique quinquennal de l'ascenseur du site guichet unique
Ascenseur et ascenseur de charge	Batterie ascenseur : Isolé Nombre de niveaux TM : 1 à 10 niveaux	Nombre : 1
<b>Vérification périodique des installations électriques par thermographie infrarouge sur demande des assureurs (avec fourniture du Certificat Q19)</b>	Nature d'établissement : Collectivites	
Bâtiments selon liste en annexe		
<b>Vérification périodique d'appareils ou accessoires de levage</b>	Nature d'établissement : Collectivites	Vérification périodique d'un pont élévateur de véhicules.
Pont élévateur		Nombre : 1

## 7. RÉALISATION DES PRESTATIONS

Les prestations se déroulent suivant les étapes suivantes :

- **COMMANDE**

Validation du contrat ou de la commande  
 Facturation à la commande le cas échéant

- **GESTION DES INTERVENTIONS**

Création des affaires et des interventions à réaliser  
 Planification de la ou des dates de d'intervention

- **INTERVENTIONS**

Interventions sur site (examen visuel, mesures et essais, rédaction du rapport)  
 Facturation totale ou du reliquat

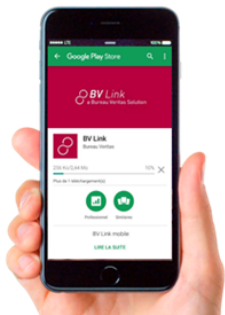
- **RAPPORTS**

En fonction des missions, mise à disposition du ou des rapports de vérification, certificats, compte-rendus, bilans

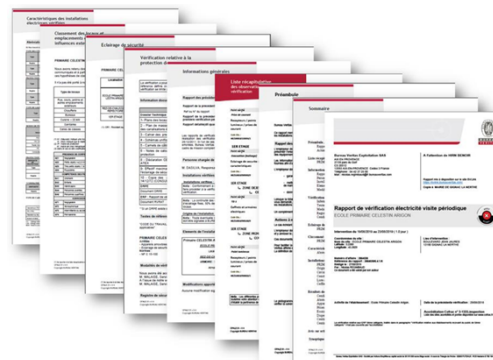
**Q-2281546 - ANNEXE PRESTATION - ANNEXE PÉRIMÈTRE - PRIX 2026**

Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 10.  
 Annexe Prestation

## 8. REMISE DES LIVRABLES



Les rapports d'intervention sont mis à disposition du client, sur le site dénommé « BV Link », sous forme de fichier « pdf ». L'ensemble des rapports émis, objet du présent contrat, sont conservés sur son espace « BV Link EXPRESS » pendant la durée du contrat et les 12 mois qui suivent où ils sont accessibles 7 jours sur 7 et 24h00 sur 24h00. Si le client possède déjà un accès au site BV Link, les nouveaux rapports seront mis à disposition sur son espace existant. Le service de mise à disposition et d'archivage des rapports sur le site BV Link EXPRESS (50 € HT/an) est offert dans le cadre du présent contrat.



## 9. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CLIENT

Selon les prestations à réaliser, des dispositions préalables peuvent être demandées au Client. Nous vous remercions d'en prendre connaissance dans les fiches descriptives des prestations et nos conditions générales jointes en annexes.

## 10. SÉCURITÉ ET PLAN DE PRÉVENTION

Conformément au code du travail (article R4511-5), il appartient au chef de l'entreprise accueillante -dite utilisatrice- d'assurer la coordination générale en matière de prévention. A ce titre, le Client doit prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité des intervenants de BUREAU VERITAS EXPLOITATION en mettant en œuvre l'ensemble des dispositions à prendre, détaillé au paragraphe 3 des conditions générales de services et complété, le cas échéant, pour chaque prestation dans la fiche descriptive jointe en annexe.



## 11. MODALITÉS DE PAIEMENT ET FACTURATION

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures de BUREAU VERITAS EXPLOITATION sont présentées à l'issue de la prestation. Elles sont payables à 15 jours, date de facture.

Les frais de gestion administrative sont facturés lors de la première facturation.

Les factures sont payables par CB, virement ou prélèvement. En optant pour le prélèvement, vous acceptez également le prélèvement de toutes les factures à venir de BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Les honoraires sont assujettis à la TVA en vigueur.

Les prix sont fermes et non révisibles

Les prix sont calculés pour des interventions entre 8 h 00 et 18 h 00 du lundi au vendredi hors jours fériés. En dehors de cette plage la Société se réserve le droit d'appliquer respectivement une majoration de 50% les nuits ou samedis et de 100%, les dimanches ou jours fériés. Ces majorations sont cumulatives. Les temps et frais de déplacement sont compris dans les prix dans un rayon de 50 km autour de l'agence concernée. Au-delà ou sur des sites difficiles d'accès (îles, refuges de montagne,...), les temps et frais de déplacements et d'hébergements pourront être facturés en sus sur la base de tarifs établis d'un commun accord ou sur la base des dépenses réelles engagées. Toute annulation de la prestation moins de 48h avant la date planifiée à la demande ou du fait du client fera l'objet d'une facturation forfaitaire d'une demi-journée. Dans le cas d'une annulation ou report 24 heures avant la date d'inspection, la facturation forfaitaire est portée à une journée. Les frais spécifiques déjà engagés tels que consommables périssables, locations moyens techniques,...) s'ajoutent à ces facturations forfaitaires. Toute intervention supplémentaire, à la demande ou du fait du Client, fera l'objet d'une facturation sur la base d'une facturation forfaitaire par demi-journée (complément de vérification lorsque la totalité ou une partie des installations ne peut être vérifiée par exemple : locaux ou installations inaccessibles, formation sécurité, plan de prévention ...) et des frais spécifiques déjà engagés (consommables périssables, locations moyens techniques, analyses ,...). La demande d'envoi de livrables au format papier par envoi postal fera l'objet d'une facturation de 50€HT par envoi. En cas de reprise de contrat ou de factures du fait de changement de coordonnées du client, des frais forfaitaires de 120€HT seront facturés en sus. La nature et la consistance des prestations sont définies dans les documents de référence joints en annexes. Tout ce qui n'est pas traité dans le présent contrat pourra faire l'objet d'un avenant.

Le minimum de facturation des prestations sera de : 200€ HT

### FACTURATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Vacation supplémentaire 1 Journée : 900 € HT
- Vacation supplémentaire 1/2 Journée : 450 € HT



## 12. ANNEXES

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS REALISÉES SOUS ACCREDITATION

Lorsque la prestation confiée est réalisée sous couvert d'accréditation, les dispositions suivantes sont à prendre en considération :

- L'engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont divulguées conformément aux exigences d'un texte légal ou réglementaire émis par un organisme d'accréditation ;
- Le Client ne peut faire référence à l'accréditation que par le biais de la reproduction intégrale des rapports émis par Bureau Veritas
- La procédure de traitement des réclamations et appels concernant les prestations accréditées sera mise à disposition de toutes personnes intéressées sur demande écrite.
- Le Client s'engage à autoriser les représentants de l'organisme d'accréditation d'assister – sur demande – aux prestations réalisées sur les sites concernés par les services.

### IMPACT CO2

La réalisation de la prestation de Bureau Veritas, objet de la présente offre, correspond à l'émission estimée de 2008 kg de CO<sub>2</sub> équivalent. Cette valeur est calculée sur la base des émissions de CO<sub>2</sub> relevées dans le groupe Bureau Veritas au cours de l'année écoulée pour l'ensemble de ses activités. Elle intègre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1, 2 et 3.

Le Groupe Bureau Veritas s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C qui a été approuvée par SBTi.

Ses objectifs correspondent à une réduction des émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à 2021 et du scope 3 de 25 % sur la même période.

Retrouvez toutes les offres Bureau Veritas pour vous accompagner dans votre transition climatique : <https://www.bureauveritas.fr/besoin/atteindre-vos-engagements-net-zero>

### FICHES DECRIVANT LES PRESTATIONS ET CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les documents ci-dessous sont disponibles en ligne. Pour y accéder, suivez les liens ci-dessous et téléchargez le document avant signature électronique.

[FMEP03 \(v09-2019\) §4.1](#)

[FMTBGZ03 \(v01-2017\) §4.1](#)

[FMLO02 \(v01-2017\) §4.3](#)

[FMBVE\\_ELO1 \(v10-2024\) §4.2](#)

[FMBVE\\_LV05 \(v11-2021\) §4.2](#)

[FMBVE\\_MD01 \(v11-2024\)](#)

[FMBVE\\_TM01 \(v10-2022\)](#)

[FMTM10 \(v08-2021\)](#)

[FMIR01 \(v10-2019\) §4.2](#)

[CGSF\\_BVE \(v09-2024\)](#)

## 13. LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

1. Q-2281546 - Annexe Prestation - Annexe Périmètre - Prix 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 091-219101912-20260505-2026\_114DA-CC

ELECTRICITE		Prix 2026	infrarouge prix / Site
7998484	HOTEL DE VILLE GUICHET UNIQUE 35 ave Jean Jaurès superficie 1100.M2	700,00 €	154,40 €
7998484/8	STADE HENRI HURT	155,00 €	154,40 €
7998484/10	EGLISE	165,00 €	154,40 €
7998484/11	MAISON DES ASSOCIATIONS	155,00 €	154,40 €
7998484/12	MAISON DES ARTS	165,00 €	154,40 €
7998484/13	GS EUROPE - Primaire BRASSENS et Maternelle J. PREVERTS 2 (boyer)	615,00 €	154,40 €
7998484/14	GROUPE SCOLAIRE 20 ARPENTS - Primaire J. CURIE et Maternelle G. SAND	515,00 €	154,40 €
7998484/15	CL RESTAURANT LOUISE MICHEL	250,00 €	154,40 €
7998484/16	MATERNELLE JACQUES PREVERT	310,00 €	154,40 €
7998484/17	RESTAURANT SCOLAIRE GAVROCHE	155,00 €	154,40 €
7998484/18	GYMNASE LA PALESTRE	185,00 €	154,40 €
7998484/19	COURTS TENNIS COUVERT	165,00 €	154,40 €
7998484	POLICE MUNICIPALE 33 bis avenue Jean Jaurès 155 M2	300,00 €	154,40 €
7998484	Maison des jeunes 28/30rue Colbert 700 M2	600,00 €	154,40 €
7998484/21	MAISON PETITE ENFANCE &FAMILLE	310,00 €	154,40 €
7998484/22	CLUB ADOS	155,00 €	154,40 €
7998484/23	CL PETIT PRINCE	165,00 €	154,40 €
7998484/24	CTM	450,00 €	154,40 €
7998484/25	MAISON ET ANCIEN RESTO DU CŒUR 3 Rue Alexandre FOUURIER	165,00 €	154,40 €
7998484/26	ARMOIRES FETES ET CEREMONIES	155,00 €	154,40 €
7998484/27	3 COFFRETS MARCHE ET PRISE PARC ANATOLE + TGBT	155,00 €	154,40 €
7998484/28	PARC DU MOULIN coffret électrique au fond de l'impasse rue Pierre Curie	155,00 €	154,40 €
7998484/47	CAFE DES ARTS	155,00 €	154,40 €
7998484	BATIMENT ASSOCIATIVE FNACA SYNDICA 31bis avenue Jean Jaurès superficie 110.M2	300,00 €	154,40 €
7998484	Salle Associatives Amicale Laïque 8 rue Alexandre Foudrier	300,00 €	154,40 €
7998484	<b>THERMOGRAPHIE INFRAROUGE DES ARMOIRES</b>		3 860,00 €
	<b>LEVAGE</b>		
7998484/3	1 grue auxiliaire FASSI - 1 PEMP1B BIZZOCCHI - 1 hayon élévateur SEMESTRIELLE	205€/VISITE	
7998484/53	1 tractopelle BOBCAT DHOLLANDIA SEMESTRIELLE	55€ / VISITE	
7998484/60	1 pont élévateur au CTM		140,00 €
	<b>LIGNE DE VIE</b>		0,00 €
7998484/48	COURTS TENNIS COUVERT		235,00 €
7998484/49	MAISON DES JEUNES		235,00 €
7998484/50	GYMNASE LA PALESTRE		235,00 €
7998484/56	MAIRIE GUICHET UNIQUE		235,00 €
	<b>ESSAI DES AIRE DE JEUX</b>		
7998484/5	Ensemble		565,00 €
	<b>GAZ</b>		
7998484/30	BUREAUX - Service culturel JS ET SCOLAIRE portant exclusivement sur 1 chaufferie 1 Chaudière		140,00 €
7998484/31	MAISON DES ASSOCIATIONS 1901 portant exclusivement sur 1 chaufferie 2 Chaudières		180,00 €
7998484/32	MAISON DES ARTS portant exclusivement sur 1 chaufferie 1 Chaudière		140,00 €
7998484/33	GS EUROPE - Primaire BRASSENS - Maternelle PREVERT 2 (BOYER) portant exclusivement sur 1 chaufferie 1 Chaudière		140,00 €
7998484/34	GS 20 ARPENTS - Primaire Curie et maternelle SAND portant exclusivement sur 1 chaufferie 2 Chaudières		180,00 €
7998484/35	MATERNELLE JACQUES PREVERT 1 portant exclusivement sur 1 chaufferie 2 Chaudières		180,00 €
7998484/36	GYMNASE LA PALESTRE portant sur : Local ECS 1 appareil, dojo : 3 appareils, salle de tennis de table : 3 appareils, grande salle : 12 appareils		255,00 €
7998484/37	MAISON PETITE ENFANCE & FAMILLE portant exclusivement sur 1 chaufferie 2 Chaudières		180,00 €
7998484/38	CLUB ADOS portant excusivement sur 1 chaudière		140,00 €
7998484/39	CL PETIT PRINCE portant excusivement sur 1 chaufferie 3 Chaudières		220,00 €
7998484/40	CTM portant excusivement sur 1 chaufferie 1 Chaudière		140,00 €
7998484/55	Bâtiment ASSOCIATIVES FNACA SYNDICA 31 BIS Avenue Jean Jaurès portant excusivement sur 1 chaufferie 1 Chaudière (en l'absence d'information)		140,00 €
	<b>MACHINE</b>		
7998484/4	Serrurerie : 1 perceuse colonne 1 touret Menuiserie : 1 scie panneau 1 combiné 1 scie ruban 1 touret		235,00 €
	<b>ASCENSEUR</b>		
7998484	1 ascenseur MAISON DES ASSOCIATIONS – ATTENTION, contrôle technique à effectuer en 2026		270,00 €
7998484/42	1 ascenseur Ecole BRASSENS		140,00 €
7998484/43	1 ascenseur Ecole Jacques Prévert		140,00 €
7998484/44	1 monte-charge RESTAURANT SCOLAIRE GAVROCHE		140,00 €
7998484/59	1 ascenseur Maison des Jeunes 28/30 rue Colbert		140,00 €